

Formation spécialisée

Santé et sécurité au travail

Séance du 20 janvier 2023



Déclaration de SUD éducation

Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

d'état de santé particulier (pathologie chronique, handicap, grossesse, etc.).

Les élections professionnelles qui se sont déroulées en décembre dernier ont permis à SUD éducation de participer à la Formation Spécialisée ministérielle.

En votant pour SUD éducation, les personnels ont voulu porter dans cette instance leur aspiration à de meilleures conditions de travail.

Pour que la médecine du travail mène à bien ses missions, il faudrait recruter au moins 400 médecins à temps plein. Il manque donc 85% des effectifs. L'enjeu est de taille : c'est la médecine du travail qui seule peut recevoir les personnels pour des visites médicales, suivre leur état de santé au regard des expositions aux risques psychosociaux, aux risques matériels et aux divers polluants (produits chimiques ou toxiques, comme l'amiante par exemple). Elles et eux seul·es peuvent aussi préconiser des aménagements de poste, et des adaptations pour les personnels en situation de handicap.

Le recul de l'âge de départ à la retraite a pour conséquence de mettre davantage en danger la santé des personnels.

SUD éducation a également reçu le soutien des personnels lors des dernières élections professionnelles en raison du combat indéfectible que nous portons sur la question des violences sexistes et sexuelles dans l'Éducation nationale. Alors que 73% des personnels sont des femmes, la politique de lutte contre le harcèlement sexuel au travail est insuffisante et nous avons eu à accompagner, ces dernières années, des collègues maltraitées par les Rectorats alors qu'elles dénonçaient des violences sexuelles qu'elles subissaient ou alors qu'elles rapportaient des alertes de violences sexuelles sur des élèves. Trop souvent, les Rectorats ne sont pas à

La très forte mobilisation des personnels de l'Éducation nationale contre la réforme des retraites, qui a eu lieu hier et qui va continuer de s'amplifier, témoigne du refus de voir nos acquis sociaux détruits les uns après les autres.

La mobilisation met au jour la colère des personnels qui subissent des conditions de travail dégradées du fait des réformes successives et des suppressions de postes. Le gouvernement ose exiger des personnels qu'ils travaillent plus longtemps alors que les conditions de travail se dégradent année après année.

Si une telle réforme venait à s'appliquer, les conséquences en seraient terribles pour la santé des personnels. Avec 65 médecins du travail pour 1 052 419 de personnels, autant dire qu'il n'y a pas d'accès à la médecine du travail dans l'Éducation nationale. En dehors de la visite médicale d'entrée dans le métier, sans demande répétée de leur part, les personnels ne voient aucun·e médecin du travail pendant toute leur carrière, alors qu'ils et elles doivent bénéficier d'une visite médicale de prévention tous les 5 ans, et chaque année en cas

la hauteur et font peser sur la victime la culpabilité d'avoir osé parler et une présomption de mensonge sur les élèves.

Ce climat d'impunité ou cette omerta autour des violences sexistes et sexuelles, mais aussi autour des violences homophobes ou transphobes ont pourtant des conséquences absolument dramatiques.

Notre organisation syndicale, comme les personnels de l'Éducation nationale, a été bouleversée par le suicide de Lucas, un collégien de 13 ans, victime de harcèlement scolaire et d'homophobie. SUD éducation apporte tout son soutien aux proches de Lucas et alerte sur la nécessité impérieuse d'agir plus radicalement contre les violences dans l'Éducation nationale. Pour mieux dépister le harcèlement scolaire, pour

diminuer les tensions en classe et dans les établissements, encore faut-il que les classes soient moins surchargées. La baisse des effectifs est un levier majeur d'amélioration des conditions de travail des personnels, et d'étude des élèves.

SUD éducation revendique :

- une politique de prévention (campagne d'information sur les ambiances de travail sexistes, affichage de la loi sur le harcèlement sexuel) et de suivi (accompagnement des victimes dans leurs démarches, notamment judiciaires),
- le recrutement des personnels d'éducation et de personnels socio-médicaux en nombre suffisant.